



---

***PLAN MUNICIPAL POUR LA  
RÉDUCTION DU PLOMB DANS  
L'EAU POTABLE DU RÉSEAU DE  
BAIE-SAINTE-CATHERINE***

---

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

**MISE À JOUR 2024**

**ADOPTÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024  
RÉSOLUTION # 19212-24**



## Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau de Baie-Sainte-Catherine

2

Le *Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40)* vise à garantir une eau potable de haute qualité pour la population québécoise. En vigueur depuis juin 2001, ce règlement impose des normes strictes aux responsables des systèmes de distribution d'eau potable, incluant les municipalités, les entreprises d'aqueduc, ainsi que divers établissements publics et privés. La dernière mise à jour, effectuée en juin 2023, introduit une nouvelle norme sur le manganèse, applicable à partir du 21 juin 2024. Ce règlement positionne le Québec parmi les leaders mondiaux en matière de gestion de l'eau potable, grâce à des contrôles rigoureux et des exigences adaptées aux réalités des exploitants.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons adopté un plan visant à déterminer si certains secteurs de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de planifier les travaux à effectuer et d'apporter les mesures de correction nécessaires au besoin et de tenir informés les citoyens de l'état d'avancement du plan.

La **municipalité de Baie-Sainte-Catherine** partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.



## **RÉSOLUTION MUNICIPALE**

### **Résolution #19212-24**

#### **Adoption du plan pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau de Baie-Sainte-Catherine**

**CONSIDÉRANT QUE** le plomb et le cuivre sont des substances faisant l'objet d'une norme dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec, modifié et renforcé depuis 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau potable et prendre en considération la recommandation de Santé Canada, la norme du plomb a été abaissée à 0,005 mg/L en mars 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prélève des échantillons au robinet des maisons unifamiliales datant de 1960 et moins susceptibles de comporter une entrée de service en plomb depuis 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**un inventaire des immeubles datant de 1960 et moins a été réalisé par la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Baie-Sainte-Catherine partage les préoccupations du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** madame Manon Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- **QUE** la municipalité de Baie-Sainte-Catherine adopte un plan pour la réduction du plomb dans l'eau qui consiste en trois phases, soit:
  - 1) L'identification des secteurs à prioriser;
  - 2) Évaluer par des échantillonnages la présence de plomb dans les secteurs identifiés
  - 3) Planifier et réaliser des travaux de remplacement des entrées de service dépassant la norme



- **QUE** la direction générale soit autorisée à procéder à l'application du présent plan visant à réduction du plomb dans l'eau et assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation en vigueur par le Règlement sur la qualité de l'eau potable du gouvernement du Québec.



Extrait certifié conforme



# Un plan en 3 phases

5

## Phase 1

### Inventaire des secteurs à prioriser

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cibler les secteurs où des entrées de service ou des conduites de raccordement en plomb ont possiblement été installées.</li></ul>	Inventaire	2021-2022
	Information aux citoyens des secteurs ciblés	2024

## Phase 2

### Dépistage du plomb dans l'eau dans les secteurs ciblés

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des secteurs ciblés. 2 adresses échantillonnées par année depuis 2021.</li></ul>	Échantillonnage	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 1 <sup>er</sup> octobre de chaque année
	Communication des résultats aux propriétaires	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats

## Phase 3

### Rétroaction aux citoyens sur la mise en œuvre du plan d'inventaire et de remplacement des entrées de service en plomb

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Informer régulièrement les citoyens de la mise en œuvre du plan d'inventaire et d'échantillonnage. À ce jour, aucun dépassement jamais enregistré.</li><li>➤ Envoi postal des correspondances des analyses effectuées aux adresses concernées ainsi que l'envoi du plan d'action et d'une lettre d'information sur celui-ci à chacune des adresses de la municipalité.</li></ul>	Présentation annuelle au conseil municipal	Mars 2025
	Envoyer une correspondance à chacune des adresses testées avec les données des analyses de plomb dans l'eau	Décembre 2024
	Dépôt de l'état d'avancement sur le site Internet de la municipalité	Janvier 2025

*Par souci de transparence, chaque année, nous présenterons au conseil municipal l'état d'avancement de notre plan. Cet état d'avancement sera ensuite déposé sur le site Internet de notre municipalité pour permettre aux citoyens de le consulter.*

Édifice municipal Albert-Boulianne  
308, rue Leclerc, Baie-Sainte-Catherine, GOT 1A0  
[www.baiestecatherine.com](http://www.baiestecatherine.com)

Téléphone : 418-620-5020  
Télécopieur : 418-620-5021  
Courriel : [municipalite@baiestecatherine.com](mailto:municipalite@baiestecatherine.com)



*Ici... la ZÉNitude par excellence!*



## ANNEXE 1 – Correspondance aux adresses testées pour le plomb et le cuivre dans l'eau

Année d'analyses	Adresse	Résultat cuivre	Résultat plomb	Date de la correspondance
2021	278 rte de la Grande-Alliance	0,080 mg/L	<0,001 mg/L	2024-11-13
2021	440 rte de la Grande-Alliance	0,089 mg/L	<0,001 mg/L	2024-11-13
2022	236 rue Leclerc	<0,005 mg/L	<0,001 mg/L	2024-11-13
2022	294 rue Leclerc	0,272 mg/L	0,003 mg/L	2024-11-13
2024	469 rte de la Grande-Alliance	0,186 mg/L	<0,001 mg/L	2024-11-13
2024	248 rte de la Grande-Alliance	0,026 mg/L	<0,001 mg/L	2024-11-13
2024	377 rte de la Grande-Alliance	0,227 mg/L	<0,001 mg/L	2024-11-13